

COMMUNIQUE DE PRESSE 15/34

■ COMPTES DE PROFITS ET PERTES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU 30 JUIN 2015

La CSSF évalue le résultat avant provisions du secteur bancaire luxembourgeois pour les six premiers mois de l'année 2015 à 2.996 millions d'EUR. Par rapport à la même période de l'exercice 2014, le résultat avant provisions augmente ainsi de 2,8%.

Les postes qui ont contribué à ce développement positif sont les revenus nets de commissions ainsi que la marge d'intérêts.

Dans l'ensemble, la **marge d'intérêts** a progressé de 1,7%. Cette progression s'explique essentiellement par l'accroissement du volume d'activité globale des banques depuis le deuxième trimestre 2014.

Par rapport à leur niveau à la fin du deuxième trimestre 2014, les **revenus nets de commissions** haussent de 8,4%. La performance favorable des marchés financiers continue à augmenter la valeur des actifs déposés auprès de banques luxembourgeoises et contribue par ce biais à une hausse des commissions perçues.

Les **frais généraux** augmentent de 3,7% d'année en année. Cette hausse est liée aux autres frais généraux alors que les frais de personnel diminuent de 0,4% sur un an.

La somme des développements susmentionnés se traduit par un résultat avant provisions qui progresse de 2,8% en comparaison annuelle.

Compte de profits et pertes au 30 juin 2015

| Postes en millions d'EUR | Juin 2014 | Juin 2015 | % |
|----------------------------------|--------------|--------------|-------------|
| Marge d'intérêts ¹ | 2.100 | 2.135 | 1,7% |
| Revenus nets de commissions | 2.019 | 2.188 | 8,4% |
| Autres revenus nets ¹ | 1.329 | 1.300 | -2,2% |
| Produit bancaire | 5.448 | 5.623 | 3,2% |
| Frais de personnel | 1.361 | 1.355 | -0,4% |
| Autres frais généraux | 1.173 | 1.272 | 8,4% |
| Frais généraux | 2.534 | 2.627 | 3,7% |
| Résultat avant provisions | 2.914 | 2.996 | 2,8% |

¹ Afin de pouvoir mieux refléter les tendances des différentes sources de revenus des banques, les dividendes perçus ont été reclassés de la marge d'intérêts dans les autres revenus nets. Ce reclassement reflète de manière appropriée les corrélations existantes entre actifs évalués à la juste valeur et la distribution de dividendes y relative.

Luxembourg, le 29 juillet 2015